

Image not found or type unknown



Le rôle du Juge de mise à l'état

Par **myny**, le **08/01/2014** à **15:03**

Bonjour,

Après deux procès que nous avons gagnés pour une succession nous avons du saisir le TGI parce que la partie adverse refuse toujours de nous régler la soulte qui nous doit et nous venons de recevoir un courrier de l'avocat.

Le juge de la mise en état a demandé à la partie adverse de répondre à nos conclusions avant une date.

Le juge de la mise en état va t-il définitivement prendre une décision? ou il faudra encore passer par le TGI pour refaire le procès?

Merci pour vos réponses

Merci pour vos réponses